Nations Unies S/2016/225



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2243 (2015), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 15 octobre 2016, et m'a prié de lui rendre compte deux fois par an de l'exécution de ce mandat, en veillant à lui présenter mon second rapport 45 jours au moins avant la date d'expiration dudit mandat. Le présent rapport rend compte des principaux faits survenus entre le 31 août 2015, date de la parution de mon précédent rapport (S/2015/667), et le 1er mars 2016, et décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié dans ses résolutions pertinentes, la plus récente étant la résolution 2243 (2015). Une mise à jour du plan de consolidation de la Mission figure à l'annexe I du présent rapport.

II. Évolution de la situation politique

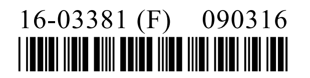
2. La période à l'examen a été marquée par l'incertitude politique suscitée par la tenue d'élections pour l'attribution du poste de Président, de 20 sièges au Sénat et de 119 sièges à la Chambre des députés, ainsi que par l'élection de membres de 140 administrations municipales et de 570 Conseils d'administration et Assemblées de sections communales. Après un premier tour du scrutin législatif organisé le 9 août, le premier tour de l'élection présidentielle, le second tour des élections législatives et les élections municipales à un seul tour ont eu lieu le 25 octobre. Toutefois, le troisième tour de scrutin qui devait avoir lieu le 27 décembre a été ajourné à maintes reprises et ne s'est toujours pas tenu.

3. En vue des élections du 25 octobre, le Conseil électoral provisoire (CEP) a mis en place une série de mesures correctives découlant des enseignements tirés du scrutin du 9 août. Outre des mesures techniques, le CEP a décidé d'exclure les candidats qui auraient été impliqués dans des actes de violence et de déstabilisation, et d'organiser de nouvelles élections dans toutes les circonscriptions où moins de 70 % des feuilles de pointage avaient été récupérées. Le 28 septembre, il a annoncé le report des élections locales, qui devaient avoir lieu le même jour que le second tour des élections législatives le 25 octobre, à la date du dernier tour de scrutin.

4. Les élections du 25 octobre se sont globalement déroulées dans le calme, avec un taux de participation d'environ 26,6 %, et seuls des incidents mineurs ont été



16-03381 (F) 090316 090316





signalés. En tout, 52 candidats à la présidence, 196 candidats aux élections législatives et plus de 7 000 candidats aux élections municipales se sont présentés. Outre les 43 297 observateurs nationaux accrédités, 917 068 cartes d'accréditation ont été délivrées à des scrutateurs de partis chargés de veiller au bon déroulement des élections dans les 13 725 bureaux de vote du pays. Quatorze des 20 sénateurs et 92 des 119 membres de la chambre basse ont prêté serment. Les missions internationales d'observation électorale, notamment celles de l'Union européenne et de l'Organisation des États américains, ont constaté d'importantes améliorations techniques par rapport au premier tour de scrutin. Néanmoins, des allégations faisant état de fraude à grande échelle ont commencé à se faire entendre peu de temps après le vote. D'autres allégations portées ensuite contre des responsables électoraux ont amené des candidats de l'opposition et des groupes d'observateurs nationaux à demander un contrôle des suffrages.

5. Pour répondre à une demande émanant d'un groupe de candidats de l'opposition à l'élection présidentielle, le Conseil électoral provisoire a annoncé le 2 novembre la création d'une commission spéciale chargée d'examiner les 162 plaintes déposées concernant les élections du 25 octobre. La commission spéciale ayant estimé que 116 de ces plaintes étaient irrecevables, elle a examiné 43 plaintes et retardé la publication des résultats préliminaires jusqu'au 5 novembre.

6. Les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle ont placé Jovenel Moïse (Parti haïtien Tèt Kale) en première position avec 511 992 voix (32,81 % des suffrages), suivi de Jude Célestin (Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne), avec 394 390 voix (25,27 % des suffrages). Arrivant en troisième position, Jean-Charles Moïse (Pitit Dessalines) a recueilli 222 646 voix (14,27 % des suffrages), et Maryse Narcisse (Fanmi Lavalas), arrivant quatrième, a obtenu 110 049 voix (7,05 % des suffrages).

7. En dépit des protestations verbales que n'a cessé d'émettre un groupe de huit candidats de l'opposition à l'élection présidentielle, dont Jude Célestin, seuls deux candidats ont introduit un recours. La procédure qui a suivi a révélé certaines irrégularités, qui ont poussé la commission spéciale à rejeter 26 feuilles de pointage et à supprimer les votes en faveur des candidats les plus populaires dans les 52 feuilles de pointage restantes.

8. Les résultats définitifs ont été publiés le 24 novembre et confirmé le deuxième tour de scrutin qui opposera les deux candidats les mieux classés. Le 29 novembre, les huit candidats de l'opposition susmentionnés ont publié un communiqué de presse dans lequel ils proclamaient qu'il était impossible d'organiser des élections libres, transparentes et démocratiques tant que le Président Martelly serait au pouvoir, déclenchant un boycottage du deuxième tour par la campagne de M. Célestin. À ce moment, les objections au processus électoral s'étaient déjà progressivement élargies non seulement à la totalité de l'opposition, mais aussi à d'importants segments de la société.

9. Le 22 décembre, le Président Martelly a créé une Commission d'évaluation électorale indépendante chargée d'examiner le processus de l'élection présidentielle. Dans le rapport qu'elle a rendu le 3 janvier 2016, la Commission formule des recommandations et fait observer que les élections du 25 octobre ont été entachées d'irrégularités qui ont bénéficié à différents candidats. En outre, elle conclut que le Conseil électoral provisoire a perdu sa crédibilité. Les recommandations techniques qui ont ensuite été mises en œuvre par le Conseil

électoral provisoire comprenaient des mesures visant à améliorer la transparence. Dans l'intervalle, le 21 décembre, le Conseil électoral provisoire a reporté le troisième tour de scrutin qui devait avoir lieu le 27 décembre. Une nouvelle date a finalement été fixée au 24 janvier 2016.

10. Les résultats définitifs des élections législatives ont été annoncés le 18 décembre 2015. Plus de 18 partis ont remporté des sièges au Parlement. Le parti du Président sortant, le Parti haïtien Tèt Kale, a certes remporté le plus grand nombre de sièges, mais il n'a obtenu la majorité dans aucune des deux chambres. Le parti Vérité de l'ancien Président René García Préval a également obtenu de bons résultats et remporté un nombre non négligeable de sièges dans les deux chambres. Aucune femme n'a été élue à l'une ou l'autre chambre, bien que la Constitution exige que 30 % des sièges leur soient réservés. Les nouveaux membres élus de la chambre basse ont prêté serment le 10 janvier 2016, suivis le 11 janvier par les nouveaux sénateurs. Les deux chambres ont élu leur président et choisi Cholzer Chancy pour la chambre basse et Jocelerme Privert pour le Sénat. Tous les parlementaires élus ont prêté serment, sur fond des critiques formulées par les partis politiques d'opposition.

11. Le 22 janvier, deux jours avant les élections, qui avaient été reportées au 24 janvier, le Conseil électoral provisoire a renvoyé *sine die* toutes les opérations électorales pour raisons de sécurité, après qu'un nombre croissant d'attaques ont été perpétrées contre des installations électorales et des menaces proférées à l'encontre des membres du personnel électoral. À la suite de ce report, quatre autres conseillers du Conseil électoral provisoire ont démissionné de leurs fonctions, notamment le Président du Conseil, M. Pierre Louis Opont, réduisant ainsi le nombre original de neuf conseillers à trois et rendant de ce fait cet organe inopérant. Ce report a également rendu impossible l'élection d'un nouveau chef de l'État avant que n'expire le mandat constitutionnel du Président, le 7 février 2016.

12. Il s'en est suivi une période de dialogue entre les diverses parties prenantes qui a débouché sur la signature d'un accord entre le Président Martelly et les présidents des deux chambres législatives, le 5 février. Cet accord permettait au Président Martelly de quitter ses fonctions le 7 février, comme prévu par la Constitution, et appelait l'Assemblée nationale à élire, de manière indirecte, un président provisoire pour une période d'une durée maximale de 120 jours. Ce président provisoire aurait pour rôle de désigner un nouveau premier ministre et de nommer un nouveau Cabinet, de revitaliser le Conseil électoral provisoire et de mener à bien le troisième tour de scrutin qui n'avait toujours pas eu lieu, le 24 avril 2016, afin qu'un nouveau Président de la République puisse prendre ses fonctions le 14 mai 2016.

13. Le 14 février, l'Assemblée nationale a élu le Président du Sénat et de l'Assemblée nationale, M. Jocelerme Privert, Président provisoire de la République par 77 voix contre 34 pour l'ancien Président du Sénat, Edgard Leblanc, lors d'un scrutin à deux tours. Une cérémonie officielle a eu lieu au Palais national le lendemain. Le 27 février, Fritz Alphonse Jean a été nommé au poste de Premier Ministre désigné.

14. Tout au long des opérations électorales, le Conseil électoral provisoire s'est chargé de l'organisation et de la gestion des élections et a progressivement amélioré les aspects techniques et opérationnels du processus, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience. Le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la MINUSTAH et d'autres partenaires internationaux lui ont fourni un appui technique et logistique afin, entre autres, d'améliorer la formation du personnel mobilisé pour les élections, y compris en ce qui concerne le dépouillement du scrutin, d'élargir la portée des campagnes de sensibilisation et d'organiser des activités d'éducation civique, et de produire des documents de référence à l'usage de la police nationale, du personnel affecté aux bureaux de vote et des juges traitant les cas de fraudes électorales. Une assistance a également été fournie au Conseil électoral provisoire pour garantir la mise à disposition et la récupération des fournitures et du matériel nécessaires pour les élections dans des délais appropriés.

15. Le Gouvernement haïtien a fourni la plus grande partie des ressources financières nécessaires à l'organisation des élections. Avec une contribution d'environ 23 millions de dollars, soit 36 % des 64 millions de dollars mobilisés, il reste le plus gros donateur au fonds commun pour les opérations électorales géré par le PNUD. En outre, il a alloué 3 millions de dollars par tour de scrutin à la police nationale et dégagé des fonds pour les frais de fonctionnement du Conseil électoral. Le report du dernier tour des élections se traduira par des dépenses supplémentaires d'environ 9 millions de dollars qui serviront à financer l'appui opérationnel et logistique fourni par le PNUD et l'UNOPS, en fonction des décisions prises par le nouveau Conseil électoral.

III. Évolution des conditions de sécurité

16. La situation en matière de sécurité dépend toujours des opérations électorales. Si les élections du 25 octobre se sont déroulées dans un climat relativement pacifique, la période à l'examen a été marquée par une recrudescence des mouvements de protestation, parfois accompagnés de violences. D'une manière générale, la criminalité est restée au même niveau que lors des périodes considérées dans mes deux derniers rapports, y compris dans les départements d'où l'armée s'est retirée en 2015.

17. Moins d'incidents en matière de sécurité ont été signalés le 25 octobre que pendant les élections du 9 août; 33 incidents liés aux élections ont eu lieu le 25 octobre, principalement dans des bureaux de vote situés dans les départements du Sud-Est, du Nord et du Sud contre 202 incidents enregistrés à l'échelle du pays le 9 août. Alors que 13 % des bureaux de vote avaient dû fermer pour des raisons de sécurité le 9 août, ce chiffre est tombé à 2 % pour les élections du 25 octobre. Aucune victime n'a été signalée, alors qu'un total de sept décès avaient été déplorés lors des élections du 9 août. La sécurité lors des élections du 25 octobre a principalement été assurée par la Police nationale d'Haïti qui était présente dans les 10 départements du pays où elle a déployé 7 387 policiers, soit 10 % de plus que les effectifs mis en place pour le scrutin du 9 août. Le déploiement d'effectifs supplémentaires a permis à la police d'adopter une position plus visible et préemptive, et s'est traduit par un nombre d'arrestations relativement plus élevé par rapport au scrutin précédent (248 arrestations contre 132). Les effectifs militaires et de police de la MINUSTAH ont été appelés deux fois en renfort par la police nationale.

18. Une flambée de la violence a été signalée aux alentours du 5 février, date de la signature de l'accord politique. Ce jour-là, après le défilé dans Port-au-Prince d'un groupe d'individus armés et d'anciens militaires, un homme en uniforme a été tué lors d'un affrontement avec des manifestants. Le 6 février, plusieurs attaques ont été signalées dans le département de l'Ouest, visant la zone de marché principale de Port-au-Prince, un poste de police d'Arcahaie, un bus et deux agences bancaires de Cabaret. Le 7 février, des affrontements armés entre gangs rivaux ont éclaté à Cité Soleil (département de l'Ouest) et de violentes manifestations à l'issue d'une session de l'Assemblée nationale ont été signalées à Port-au-Prince (département de l'Ouest). Des forces militaires et de police de la MINUSTAH, qui avaient préventivement été redéployées dans la capitale depuis le reste du pays pour appuyer la police nationale et avoir un effet de dissuasion supplémentaire, ont été en mesure de gérer les mouvements de protestation. L'élection du Président provisoire le 14 février s'est achevée sans qu'aucun incident majeur n'ait été signalé.

19. Les statistiques relatives à la criminalité pour la période allant du 1er septembre 2015 au 1er mars 2016, recueillies par la police nationale et la MINUSTAH, font état de 567 homicides. En comparaison, 486 homicides avaient été enregistré entre le 1er mars et le 31 août 2015 et 538 entre le 1er septembre 2014 et le 1er mars 2015. Près de 83 % de ces 567 homicides restent concentrés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et presque la moitié de ces 83 % seraient liés à des luttes entre bandes organisées. Au total, 44 enlèvements ont été enregistrés durant la période considérée, par rapport à 29 entre le 1er mars et le 31 août 2015 et 29 entre le 1er septembre 2014 et le 1er mars 2015. Le nombre de cas de viol signalés s'élève à 218 et reste donc stable par rapport aux chiffres enregistrés pour les périodes allant du 1er mars au 31 août 2015 (223) et du 1er septembre 2014 au 1er mars 2015 (220). Le Ministère de la condition féminine et des droits des femmes a indiqué que ce nombre était peut-être plus élevé, car ces crimes ne sont pas toujours rapportés, en particulier à Cité Soleil (département de l'Ouest), où il semblerait que les principaux agresseurs soient des membres de bandes organisées.

20. Au total, 689 manifestations ont été signalées, dont 275 étaient accompagnées de violences allant de la mise en place de barrages routiers à des attaques contre des agents de police et des coups de feu en passant par la destruction de biens, et des jets de pierres. Ces chiffres indiquent une augmentation significative par rapport aux 399 manifestations (dont 151 violentes) enregistrées pour la période allant du 1er mars au 31 août 2015 et une plus forte augmentation encore par rapport aux 215 manifestations (dont 104 violentes) enregistrées pour la période allant du 1er septembre 2014 au 1er mars 2015, et reflètent l'instabilité de la période considérée. Le département de l'Ouest reste le plus touché, 52 % (361) des 689 infractions signalées y ayant été perpétrées, suivi par le département du Nord (9 %) et le département du Sud (8 %). Dans l'ensemble, les manifestations ont compté un petit nombre de participants. On estime que 84 % (576) de ces manifestations impliquaient moins de 300 personnes, 11 % d'entre elles (75) 300 à 1 000 personnes et 5 % (38) plus d'un millier de personnes. Trois cent dix-huit manifestations, soit 46 % des 689 manifestations signalées, étaient liées aux élections, dépassant ainsi le nombre de manifestations motivées par des revendications socioéconomiques (136).

21. La composante police de la MINUSTAH (voir annexe II) a aidé la police nationale à mener ses opérations de lutte contre la criminalité et de contrôle en organisant avec elle 2 372 postes de contrôle, 3 254 patrouilles pédestres, 16 176 patrouilles motorisées et 47 opérations conjointes, dont 41 à Cité Soleil

(département de l'Ouest). Les soldats du maintien de la paix (voir annexe III) ont mené 3 892 opérations, dont 452 étaient des patrouilles réalisées en collaboration avec la police nationale et la Police des Nations Unies. En outre, la composante militaire a déployé 18 cellules de réaction rapide de sections dans 14 communautés différentes réparties dans 7 départements, grâce aux ressources aériennes de la MINUSTAH.

22. Le 30 décembre 2015, la MINUSTAH a découvert que deux de ses agents de police avaient été tués par balle, à leur domicile de Cap-Haïtien. L'enquête, menée par la police nationale avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne et de la MINUSTAH, est en cours.

IV. État de droit et droits de l'homme

23. Les activités de renforcement des capacités du système judiciaire et de défense des droits de l'homme menées par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont visé à renforcer le respect de l'état de droit ainsi que les institutions et mécanismes concernés. Un appui ciblé a été apporté à plusieurs institutions, dont la police, l'administration pénitentiaire, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, les tribunaux et parquets de trois départements (Nord, Sud et Ouest), les services d'aide juridictionnelle, le Médiateur et l'Inspection générale de la police nationale.

A. État de droit

24. Lors de la dernière année d'application du plan de développement pour la période 2012-2016, la police nationale a montré qu'elle avait la volonté et la capacité d'accroître ses compétences et, de plus en plus, de garantir la sécurité du peuple haïtien et d'assurer le maintien de l'ordre, comme cela a été le cas notamment pendant la période électorale. Le Gouvernement haïtien a continué de l'appuyer, par l'intermédiaire de son Conseil supérieur, et joué un rôle de premier ordre dans la coordination de l'aide internationale. Avec les parties prenantes nationales et internationales, la MINUSTAH a continué de soutenir l'application des mesures prioritaires du plan de développement, sur lequel s'appuient l'Organisation et ses partenaires internationaux pour mettre en place leurs activités d'assistance. Moins de 10 mois avant son achèvement, le plan quinquennal a été appliqué à 60 % : 10 activités ont été menées à bien, 42 sont en cours d'exécution avancée, les 18 restantes sont en cours de préparation. Des progrès concrets ont été accomplis, mais il est nécessaire d'en faire plus, notamment pour ce qui est des procédures d'enquête criminelle, du contrôle des armes à feu, des politiques institutionnelles, du renseignement, des procédures liées à l'usage de la force, de l'exécution du budget et de la planification stratégique.

25. L'effectif total de la police a légèrement diminué, passant de 11 900 agents, tel qu'indiqué dans mon rapport précédent (S/2015/667), à 11 728 agents, dont 998 femmes, soit un ratio global de 1,07 policier pour 1 000 habitants. Cette réduction s'explique principalement par le fait que plusieurs agents ont été renvoyés, ont démissionné ou ont été tués, certains dans l'exercice de leurs fonctions et d'autres alors qu'ils étaient hors service. La vingt-sixième promotion de l'académie de police, qui compte 1 506 élèves policiers, dont 190 femmes, a débuté sa formation à l'automne 2015. Une autre promotion de 1 500 élèves sera formée au second

semestre 2016, l'objectif étant d'atteindre un effectif de près de 15 000 policiers d'ici à la fin de l'année 2016, soit un ratio de 1,32 agent pour 1 000 habitants.

26. Douze commissariats ont été construits ou rénovés et environ 1 000 radios portatives et 161 véhicules ont été fournis à la police nationale. L'Inspection générale de la police nationale a enregistré 275 plaintes, mené 303 enquêtes et présenté au Directeur général 246 rapports contenant des recommandations de sanctions, qui ont donné lieu à 27 renvois. Elle a continué de tenir des réunions internes et des conférences de presse mensuelles afin de mieux faire connaître ses activités.

27. Avec l'appui de la MINUSTAH et des donateurs, le programme de police de proximité et de sensibilisation mis en place à Croix-des-Bouquets a été étendu à d'autres régions. En tout, 57 agents de la police nationale ont été formés aux notions essentielles de la police de proximité. Le modèle a été lancé au commissariat de Fort national. À Delmas, la MINUSTAH a entraîné 88 agents à la lutte contre la criminalité dans les écoles publiques. La Direction centrale de la police judiciaire est en train de créer un groupe d'enquête sur les violences sexistes et sexuelles. À ce jour, 19 enquêteurs ont suivi une formation spécialisée sur les violences sexistes et sexuelles et d'autres stages devraient être organisés en 2016. La direction de la police nationale doit adopter des règles générales concernant les enquêtes relatives aux cas de violences sexuelles et sexistes.

28. Par son programme de lutte contre la violence communautaire, la MINUSTAH a continué de collaborer étroitement avec les collectivités urbaines, plusieurs ministères et l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre de ce programme, des consultations médicales et un appui psychosocial gratuits ont été offerts à 1 919 femmes vulnérables des quartiers port-au-princiens de Martissant et de Cité Soleil, particulièrement touchés par la violence en bande. Un financement de 3 millions de dollars a été approuvé pour 19 nouveaux projets. De plus, sept autres projets, dont le montant s'élève à 1 million de dollars, ont été lancés avec des partenaires à l'intention d'environ 16 420 bénéficiaires directs, dont 30 % de femmes.

29. À Cap-Haïtien et aux Cayes, la MINUSTAH a fourni un appui financier et technique aux services chargés d'apporter une aide juridictionnelle aux personnes en détention provisoire, ce qui a permis le traitement de 980 affaires, dont 46 % ont été closes, et donné lieu à 340 remises en liberté. À Port-au-Prince, cinq bureaux ont reçu un appui de la Mission, permettant le traitement de 3 929 affaires et la remise en liberté de 1 462 personnes. Toutefois, le nombre d'incarcérations ne faiblissant pas, la surpopulation carcérale continue de poser un problème de taille. À la suite de stages de formation organisés conjointement par le Secrétaire d'État à la justice et la MINUSTAH, un système de permanences a été mis en place, de sorte qu'il y a toujours eu des juges disponibles et que les audiences ont pu être tenues sans délai, accélérant ainsi le traitement des affaires pénales à Port-au-Prince, aux Cayes et à Cap-Haïtien.

30. La MINUSTAH et ses partenaires internationaux ont continué d'appuyer la réforme de la justice, y compris en facilitant l'élaboration du code de procédure pénale. Ils ont ainsi organisé 48 séances de consultations avec les acteurs du système juridique et les institutions de la société civile à Cap-Haïtien, aux Gonaïves, à Port-au-Prince, à Hinche et aux Cayes, comme ils l'avaient déjà fait dans le cadre de l'élaboration du code pénal. Les deux codes doivent encore être adoptés par le Parlement.

31. Depuis mon précédent rapport, le taux de détention provisoire n'a que légèrement baissé, passant de 71,5 % à 71 %. La MINUSTAH a conseillé la Direction de l'administration pénitentiaire quant au fond de la politique de santé en milieu carcéral, qui devrait être intégrée à la Politique nationale de santé. Le plan de développement de l'administration pénitentiaire pour la période 2014-2016, établi avec l'aide de la MINUSTAH, traduit la volonté du Gouvernement de faire avancer la réforme des prisons. La Mission a lancé une initiative de réinsertion sociale dans la prison de Cap-Haïtien et un programme de scolarisation pour les mineurs incarcérés à la prison pour femmes de Pétion-Ville et au Centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi. Elle a également aidé la Direction de l'administration pénitentiaire à mettre au point des outils et des activités de formation afin de normaliser la gestion des dossiers des détenus, de faciliter l'accès des autorités judiciaires aux données les concernant et d'améliorer les infrastructures pénitentiaires à Cabaret, Fort Liberté, Hinche et Petit-Goâve. De plus, en collaboration avec ses partenaires, elle a participé à la construction de quatre nouveaux établissements financés par le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du Département d'État des États-Unis. L'un d'entre eux a été achevé et les trois autres devraient l'être d'ici six mois. Avec seulement 1 498 employés pour 11 081 détenus, le manque de personnel en milieu carcéral reste néanmoins un problème majeur.

B. Droits de l'homme

32. La Mission reste gravement préoccupée par la question du respect des droits de l'homme des détenus. Sur les 17 établissements gérés par l'administration pénitentiaire, seuls trois offrent un peu plus d'un mètre carré par détenu, espace bien en dessous des normes internationales. Les 4 544 prisonniers du pénitencier national s'entassent à trois personnes au mètre carré. Associées au fait que les détenus passent plus de 23 heures par jours confinés dans leur cellule, ces conditions de détention constituent un traitement cruel, inhumain et dégradant, comme l'a indiqué le Comité des droits de l'homme dans ses observations finales sur le premier rapport d'Haïti sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (CCPR/C/HTI/CO/1). De nombreux détenus ont été arrêtés illégalement et la plupart des personnes en détention provisoire ont vu leur droit à un procès équitable dans un délai raisonnable irrémédiablement compromis.

33. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a reçu des informations faisant état de violations des droits de l'homme qui auraient été commises par les unités spéciales d'intervention et de maintien de l'ordre la police nationale. Les résultats de son enquête pointent vers le fait que ces unités auraient parfois fait un usage excessif et injustifié de la force et utilisé des armes meurtrières lors d'opérations, par ailleurs légitimes, de restauration de l'ordre public ainsi que de recherche et d'arrestation de suspects, menées à Arcahaie et à Port-au-Prince en septembre et octobre 2015. Il est également apparu que la police se livrait à des actes d'intimidation de la population. L'Inspection générale de la police nationale a enquêté avec la MINUSTAH au sujet d'une vidéo, publiée sur les médias sociaux, montrant deux hommes se faisant sévèrement malmener par des policiers, à la suite de quoi elle a pris des sanctions et des mesures disciplinaires. En dépit d'un cadre normatif clair, les allégations de recours illégal à la force par la police nationale font l'objet d'enquêtes disciplinaires et judiciaires limitées. En effet, si l'Inspection

générale donne suite aux demandes officielles, elle n'est guère disposée à ouvrir d'elle-même des enquêtes.

34. Le 15 janvier 2016, le Comité des droits de l'enfant a examiné les deuxième et troisième rapports périodiques d'Haïti sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC/C/HTI/2-3), portant en particulier sur les questions liées aux mineurs dont les parents sont incarcérés, à la traite d'enfants et à l'exploitation sexuelle des enfants par des soldats de la paix des Nations Unies. Il a adopté ses observations finales le 29 janvier.

35. Si la législation nationale interdit l'exploitation d'enfants, il est très courant de contraindre ces derniers à travailler comme domestiques, ou « restaveks ». Il ressort d'une étude menée en 2015 par le Ministère des affaires sociales et du travail que plus de 200 000 enfants sont exploités de cette manière, et beaucoup sont victimes de mauvais traitements physiques ou affectifs ou de sévices sexuels. Le Comité des droits de l'enfant a recommandé à Haïti de criminaliser cette pratique, pour laquelle personne n'a jusqu'ici été poursuivi.

V. Appui institutionnel et renforcement de l'autorité de l'État

36. La MINUSTAH poursuit ses activités d'appui à la décentralisation et aux autorités locales, en collaboration étroite avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, en vue de l'entrée en fonctions en 2016 des maires et conseillers municipaux nouvellement élus. Les autorités municipales continuent de faire preuve de résilience face à la précarité de la situation politique nationale. Au 31 janvier, les 140 communes avaient été en mesure d'établir leur budget et, pour la plupart, avaient élaboré des plans d'action complémentaires et mis en place des mécanismes de coordination des secours en cas de catastrophe.

37. La Mission a aidé les communes à actualiser le « manuel des maires » et leur budget et à mettre en service un nouveau système numérique de gestion des finances. Elle a aussi aidé les enquêteurs du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales à faire le cadastre de plus des deux tiers de 30 000 propriétés des Cayes (département du Sud) et de Jérémie (département de la Grande-Anse), entre septembre 2015 et janvier 2016. Elle a également appuyé un programme de formation en matière de planification, de comptabilité, de gestion des conflits et de prise en compte systématique du principe de l'équité entre les sexes organisé à l'intention de 114 employés municipaux remplissant des fonctions essentielles dans 16 communes des départements du Nord et du Nord-Est. Ce programme est actuellement reproduit dans 11 communes du département du Sud. Par ailleurs, la MINUSTAH continue de promouvoir l'adoption d'une protection et de garanties juridiques pour les employés municipaux remplissant des fonctions essentielles.

38. Entre le 1er juillet 2015 et le 15 janvier 2016, des projets à effet rapide représentant des investissements d'un montant total de 2 445 969 dollars ont permis la reconstruction de tribunaux locaux et de commissariats et l'installation de réseaux d'éclairage public. D'autres projets avaient pour objectifs de renforcer les moyens de subsistance, d'approvisionner 500 000 personnes en eau potable ou de lutter contre le choléra.

39. À la demande du Premier Ministre, la MINUSTAH a aidé le Conseil électoral provisoire à organiser, entre août et décembre 2015, 82 forums préélectoraux avec les autorités locales, les partis politiques et les candidats, la société civile, les groupes de femmes, les jeunes et les médias locaux. Dans chaque département, plus de 100 organisations de la société civile ont participé à ces forums.

VI. Compte rendu des activités d'aide humanitaire et de développement

A. Activités humanitaires

40. Alors que la situation du pays sur le plan humanitaire reste complexe, la capacité des organismes des Nations Unies à aider le Gouvernement et les organisations de la société civile à apporter des secours se trouve entravée par la baisse du financement des activités humanitaires, qui est passé de 155 millions de dollars en 2014 à 55 millions de dollars en 2015, d'après le système de suivi des flux d'aide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

41. Le Ministère de la santé publique et de la population a signalé qu'il y aurait eu 36 045 nouveaux cas de choléra et 322 décès dus à cette maladie sur l'ensemble de l'année 2015, ce qui représente une augmentation par rapport aux 27 388 cas de choléra soupçonnés en 2014. Toutefois, avec 13 018 cas enregistrés (contre 18 444 pour la même période en 2014), le dernier trimestre de 2015 est celui qui a vu le moins de nouveaux cas depuis le début de l'épidémie. La surveillance accrue, les mécanismes d'alertes rapides et l'action coordonnée des autorités haïtiennes, des organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux ont permis un ralentissement de l'augmentation du nombre d'infections.

42. Le Comité de haut niveau pour l'élimination du choléra, coprésidé par le Ministre haïtien de la santé et mon Représentant spécial, s'est réuni le 21 décembre. Les participants ont préconisé la poursuite de la stratégie nationale de lutte contre le choléra associant une intervention rapide en cas de poussée épidémique à des investissements soutenus dans les infrastructures d'approvisionnement en eau, de santé et d'assainissement que les autorités sanitaires haïtiennes jugent prioritaires pour lutter contre toutes les maladies infectieuses et à transmission hydrique. En dépit de son caractère urgent, le financement de la stratégie nationale de lutte contre le choléra et du traitement des malades est en baisse.

43. De nombreux ménages souffrant de la pauvreté et de la faim ont vu leurs conditions de vie se détériorer davantage encore à la suite des trois années de sècheresse qui ont frappé le pays, auxquelles se sont ajoutés les effets du phénomène El Niño en 2015. La population a épuisé tous les mécanismes d'adaptation et moyens de subsistance dont elle disposait. D'après une évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence menée par le Programme alimentaire mondial et le Gouvernement en décembre 2015, 1,5 million d'Haïtiens souffriraient d'insécurité alimentaire aiguë, soit plus de deux fois plus qu'il y a six mois. Une étude récemment conduite par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Gouvernement a montré que dans certaines régions, les taux de malnutrition dépassaient les seuils d'urgence. La récolte du printemps de 2015, qui a représenté plus de la moitié de la production nationale annuelle, a été mauvaise et, dans certaines régions, les agriculteurs ont accusé jusqu'à 70 % de pertes. S'il ne pleut

pas au printemps 2016, ils perdront leur récolte, dont ils dépendent pour nourrir leur famille, pour la troisième année consécutive.

44. Au cours de la période considérée, la question du statut des Haïtiens ou personnes d'origine haïtienne vivant en République dominicaine a continué de se poser. Entre juillet 2015 et la mi-janvier 2016, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré plus de 69 000 retours sur le territoire haïtien, dont 42 404 retours spontanés et 15 747 expulsions officielles.

45. La situation des personnes qui retournent en Haïti reste souvent difficile en raison des capacités d'accueil insuffisantes, des ressources institutionnelles et financières limitées du côté haïtien de la frontière et des tensions dans les communautés frontalières, facteurs qui ont entraîné la création de zones d'installation sauvages. Dans la région d'Anse-à-Pitre (département du Sud-Est), on a dénombré 2 203 personnes vivant dans six camps de fortune, et dont les conditions de vie effroyables ont incité l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti à prendre des mesures immédiates. Une étude de vulnérabilité menée récemment par plusieurs organismes a confirmé qu'il fallait de toute urgence mettre en place des services de protection, y compris d'aide juridictionnelle, ainsi qu'une assistance humanitaire visant en particulier à renforcer l'accès à l'eau potable, aux vivres et aux médicaments. La MINUSTAH, l'UNICEF et d'autres partenaires ont supervisé plusieurs cas d'expulsion depuis la République dominicaine de mineurs non accompagnés, à qui ils ont apporté une assistance. Parallèlement, l'OIM examine des solutions de réinstallation volontaire.

46. L'OIM estime que six ans après le séisme de janvier 2010, Haïti compterait toujours 59 720 déplacés répartis sur 37 sites et zones de peuplement semblables à des camps, vivant souvent dans des conditions précaires. Entre juillet et décembre 2015, des programmes de retour prévoyant le versement d'allocations-logement ont été mis en place, permettant la réinstallation de 578 ménages et la fermeture de 10 sites. On dispose des ressources nécessaires à la réinstallation, d'ici à la fin de l'année 2016 et sur une base volontaire, des 7 000 familles de déplacés qui continuent de vivre sous des tentes et autres abris précaires.

B. Activités de développement

47. La crise politique actuelle a des conséquences sur le niveau de dépenses consacrées au développement. Les prêts internationaux et les programmes de développement pâtissent du fait que le gouvernement ne soit pas en mesure de prendre des engagements financiers. Toutefois, comme suite aux recommandations du Groupe régional des Nations Unies pour le développement, qui s'est rendu en Haïti en novembre 2015, l'élaboration d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a débuté et se poursuivra tout au long de l'année 2016, en consultation avec les autorités données favorites aux élections, la société civile et les partenaires techniques et financiers internationaux.

48. D'après les chiffres préliminaires, la croissance économique ne devrait atteindre que 1,7 % sur l'exercice se terminant au 30 septembre, résultat de l'instabilité politique, de la sécheresse et de la baisse de la production agricole, ainsi que du ralentissement des investissements publics, découlant lui-même de la réduction des flux d'aide au développement, en particulier du programme PetroCaribe. Tiré par une augmentation de 20 % du prix des produits alimentaires

locaux, le taux d'inflation a passé la barre des deux chiffres. Dans ces circonstances difficiles, la politique économique du pays vise à stabiliser la situation, en maintenant les dépenses publiques au strict minimum et en resserrant les conditions monétaires, au prix toutefois d'une baisse continue des réserves de change. Motivées par la détérioration de l'environnement politique, les attaques spéculatives contre la gourde haïtienne ont entraîné une chute de 15 % de sa valeur depuis septembre 2015.

49. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires poursuivent leurs activités sociales, notamment de lutte contre le VIH/sida et de protection de l'enfance. La MINUSTAH, les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et les groupes de la société civile travaillant avec les jeunes ont signé une charte d'engagements visant à faire participer les jeunes dans la lutte contre le VIH. De plus, l'équipe de pays des Nations Unies s'attache à promouvoir les droits fondamentaux, en particulier des femmes, les programmes de lutte contre la violence sexiste et la réforme de la politique éducative.

VII. Consolidation et planification stratégique

50. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies collaborent en vue d'établir un plan de transition conjoint qui mette en évidence les domaines dans lesquels l'aide des partenaires internationaux et des Nations Unies est toujours nécessaire, et qui définisse la feuille de route du désengagement progressif de la Mission des fonctions pouvant être désormais assumées par le Gouvernement haïtien ou les autres partenaires. Au fil de sa progression, ce travail commun sur la transition alimentera également la mission d'évaluation stratégique que le Conseil de sécurité m'a prié de mener [voir résolution 2243 (2015)] afin de présenter au Conseil des recommandations sur la présence et le rôle futurs des Nations Unies en Haïti.

51. Le plan de transition repose à la fois sur une analyse de la situation et sur une évaluation des capacités institutionnelles. L'analyse de la situation doit permettre d'établir une concordance de vues sur l'environnement opérationnel pris en compte pour planifier et programmer les interventions des Nations Unies; l'évaluation des capacités institutionnelles est une étude des progrès qui ont été réalisés pour les renforcer dans les domaines d'action de la Mission, plus particulièrement la constitution de la police, le renforcement des capacités électorales, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, et la promotion de la bonne gouvernance. Cet examen des capacités institutionnelles permettra également d'évaluer la durabilité des principales institutions et de formuler des recommandations concernant l'appui qu'il sera nécessaire de fournir pour faire en sorte qu'elles soient viables à long terme et que la population haïtienne y adhère. Compte tenu de l'absence de critères en matière d'égalité des sexes, on s'est employé en particulier à procéder à une analyse fondée sur le principe de l'équité entre les sexes pour tous les domaines où la transition doit s'opérer.

52. Au titre de la planification de la transition, une équipe de la cellule mondiale de promotion de l'état de droit a été déployée en octobre pour élaborer un plan de travail commun et prévoir les effectifs et les modalités de fonctionnement pour la mise en œuvre d'un programme global provisoire d'appui aux institutions chargées de l'état de droit, de la police et de la justice en 2016. Le programme intégré

MINUSTAH-Équipe de pays des Nations Unies permettra de gagner en efficacité et de préparer un transfert sans heurts des activités, selon qu'il conviendra.

53. En ce qui concerne l'appui fourni à la police nationale, la MINUSTAH s'efforcera en priorité de mettre en œuvre le plan quinquennal en cours et d'élaborer la feuille de route du plan 2017-2021. Compte tenu de l'augmentation des effectifs de police, les partenaires internationaux et la Mission s'emploieront à renforcer les capacités en dispensant en continu une formation spécialisée et de haut niveau qui mettra l'accent sur l'application, dans le cadre d'une approche communautaire, de mesures de lutte contre la criminalité dans les zones sensibles. Pour que le processus de transition soit mené à bien, il sera nécessaire que les pays qui fournissent du personnel de police continuent de le faire en déployant des policiers compétents et expérimentés et des unités de police constituées.

VIII. Déontologie et discipline

54. Comme suite aux initiatives énoncées dans mon rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/70/729), la MINUSTAH a créé une équipe spéciale chargée de cette question, et elle poursuit ses activités de sensibilisation du personnel à la politique de tolérance zéro. Elle continue de conduire des exercices d'évaluation des risques qui visent à mettre en évidence les facteurs favorisant l'exploitation et les atteintes sexuelles et à y remédier. Par ailleurs, elle a établi localement un mécanisme de signalement des fautes et des actes d'exploitation et de violence sexuelles qui auraient été commis par le personnel de la Mission.

IX. Aspects financiers

55. Par sa résolution 69/299, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, un crédit de 380,4 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUSTAH.

56. Au 15 février 2016, les contributions non versées au Compte spécial de la MINUSTAH s'élevaient à 191,7 millions de dollars et le montant total des contributions non acquittées, toutes missions confondues, atteignait 3 572,4 millions de dollars.

57. Le remboursement des gouvernements qui fournissent des contingents et des unités de police constituées a été effectué jusqu'au 31 octobre 2015 et le remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents jusqu'au 30 septembre 2015, conformément à l'échéancier trimestriel.

X. Observations et recommandations

58. Haïti et son peuple progressent de manière notable vers la stabilité politique en dépit d'immenses difficultés, dont les ravages humains et matériels causés par le séisme de 2010. On peut déplorer la précarité électorale et institutionnelle actuelle mais tous les systèmes politiques sont malheureusement susceptibles de conduire à des périodes d'instabilité. La capacité des acteurs haïtiens de surmonter l'incertitude

politique qui règne actuellement donnera une indication claire des progrès du pays en termes de stabilité politique et d'instauration d'une culture démocratique.

59. En dépit des efforts déployés par les institutions haïtiennes pour que les élections trop longtemps différées se tiennent enfin, deux tours de scrutin seulement sur les trois prévus ont eu lieu. À la suite du vote du 9 août, marqué par quelques heurts localisés, le scrutin du 25 octobre, qui s'est tenu dans un calme relatif, a abouti à l'élection de 14 sénateurs et de 92 députés de la Chambre basse. En parallèle, un climat politique tendu et des conditions de sécurité précaires ont prévalu des mois durant, entretenus par des accusations de fraude visant l'élection présidentielle en particulier. À l'exception du candidat favorable au Gouvernement qui est arrivé en tête au premier tour de scrutin, les candidats de l'opposition à la présidence ont fait bloc avec la société civile pour critiquer l'organisation des élections. En revanche, l'ensemble des députés élus, toutes tendances politiques confondues, ont prêté serment à la date constitutionnelle du 11 janvier 2016, formant ainsi la 50e législature après une année de vacance parlementaire.

60. L'augmentation des tensions sous l'effet d'accusations de fraude a amené le Conseil électoral provisoire à différer à deux reprises le troisième et dernier tour de scrutin, notamment pour le second tour de l'élection présidentielle, la deuxième fois *sine die* en raison d'une détérioration des conditions de sécurité. Cette impasse politique a failli déboucher sur une vacance gouvernementale qui a pu être évitée grâce à l'accord conclu le 5 février entre le Président sortant, M. Martelly, et les présidents des deux chambres du Parlement, juste avant l'expiration du mandat présidentiel le 7 février 2016. Cet accord conforme à l'esprit de la Constitution a permis d'établir une feuille de route qui prévoit de préserver la continuité institutionnelle, de faire élire à cette fin par le Parlement un président provisoire pour une période de transition de 120 jours, de nommer un Premier Ministre et de mener la consultation électorale à terme. Durant toute cette période, ma Représentante spéciale et le Secrétariat, ainsi que d'autres membres de la communauté internationale, dont des organisations régionales et sous-régionales, ont exercé leurs bons offices pour favoriser les négociations entre les acteurs nationaux, donnant des gages de la détermination de la communauté internationale à aider Haïti.

61. À présent qu'un accord a été conclu pour éviter une vacance du pouvoir, je demande de nouveau à tous les acteurs haïtiens de continuer à collaborer dans l'esprit de la Constitution de Haïti et à mettre en œuvre l'accord du 5 février, en faisant en sorte de résoudre les problèmes du pays d'une manière qui leur soit propre. J'invite toutes les parties prenantes politiques à prendre sans délai et de bonne foi toutes les mesures requises pour mener à bon terme la consultation électorale engagée en 2015. Après l'élection d'un président provisoire le 14 février et la désignation d'un premier ministre, il incombe à présent à toutes les institutions, y compris au Président provisoire, de mettre pleinement en œuvre toutes les dispositions de l'accord dans le même esprit de compromis qui a permis de le conclure et dans les délais convenus. Je me félicite des efforts déployés par le Président provisoire pour désigner un premier ministre et de l'action qu'il a menée en parallèle pour revitaliser le Conseil électoral provisoire auquel il est nécessaire de redonner un second souffle si l'on veut que les élections soient menées à terme conformément à la volonté du peuple haïtien. D'une manière plus générale, il est primordial, pour restaurer durablement l'unité et la stabilité dans le pays, que tous

les acteurs politiques s'emploient à rechercher des solutions de consensus aux problèmes nationaux.

62. Je souligne combien il importe que toutes les parties prenantes fassent preuve de retenue. Je demande à leurs partenaires d'agir de manière responsable pour que la sécurité et la stabilité puissent être maintenues durant cette délicate période de transition. Haïti s'est montré en mesure de préserver pour une large part la paix sociale en dépit des tensions suscitées par la situation politique mais il n'en reste pas moins que ces progrès demeurent fragiles et qu'une régression n'est pas exclue. Je salue le travail accompli par la police nationale qui a bien fonctionné durant cette période et n'a recouru que de manière limitée à l'assistance de la police ou de la composante militaire de la MINUSTAH. Je me félicite des efforts soutenus de recrutement et de formation des effectifs de police, qui donne à penser que l'objectif de 15 000 policiers haïtiens sera pratiquement voire totalement atteint d'ici la fin de 2016.

63. Haïti ne peut se permettre de laisser l'instabilité politique s'installer en cette période de conjoncture économique défavorable caractérisée par une croissance faible et des niveaux d'investissement en baisse. Le pays continue d'être exposé à des crises humanitaires du fait de la sècheresse, de la pénurie d'eau, de l'insuffisance des infrastructures de soins et d'assainissement et de la prévalence de la diarrhée. Ces crises touchent plus gravement le quart de la population qui vit dans l'extrême pauvreté, les 59 000 personnes qui ont été déplacées à la suite du séisme de 2010 et qui se trouvent toujours sur des sites de peuplement semblables à des camps, et celles qui sont rentrées ou ont été rapatriées. J'exhorte à rester attentif à ces problèmes et à accorder une attention particulière à la situation alimentaire qui risque de se dégrader sous l'effet conjugué de trois années de sècheresse et d'un phénomène El Niño très marqué.

64. L'augmentation des cas de choléra en 2015 est un sujet de préoccupation. Je souscris aux mesures prises par les autorités haïtiennes pour lutter contre le choléra et toutes les maladies infectieuses à transmission hydrique, qui associent une intervention rapide en cas de poussée épidémique à des investissements soutenus dans les infrastructures d'approvisionnement en eau, de santé et d'assainissement. Le faible taux de poussées épidémiques enregistré durant le dernier trimestre de 2015 est encourageant. Toutefois, en raison d'une baisse du financement de l'aide humanitaire, il devient plus difficile aux Nations Unies d'appuyer l'action des autorités haïtiennes. Il est non seulement possible mais impératif de mettre un terme à l'épidémie; je demande donc aux États Membres de contribuer aux efforts en cours.

65. Je reste préoccupé par le fait que le renforcement de l'état de droit et la lutte contre l'impunité ne progressent que lentement. En dépit de mesures importantes telles que l'élaboration de la version finale du projet de code de procédure pénale et la mise en place d'un système d'astreinte pour les juges et d'un dispositif de comparution immédiate, un certain nombre de faiblesses du système judiciaire continuent de nuire à l'exercice des droits de l'homme, en particulier le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable et le droit à des conditions de détention décentes. Je demande aux autorités d'engager une réforme judiciaire en prenant les mesures qui s'imposent aux niveaux législatif, exécutif et administratif, et de renforcer les institutions chargées de l'état de droit pour faire prévaloir la justice et

promouvoir le respect des droits fondamentaux du peuple haïtien, qui restent une composante essentielle de la consolidation de la stabilité dans le pays.

66. Compte tenu de l'incertitude politique dans laquelle le pays se trouve actuellement, je propose qu'une évaluation stratégique, telle que prévue par le Conseil dans sa résolution 2243 (2015), soit conduite une fois que le processus électoral interrompu aura été mené à terme. J'espère que ce processus s'achèvera dans le calme et selon le calendrier fixé par l'accord du 5 février, et qu'il permettra de dresser un bilan positif de la situation et par conséquent de faire sensiblement évoluer la présence des Nations Unies en Haïti. Gardant à l'esprit l'évolution de la situation sur le terrain, j'ai l'intention de présenter au Conseil de sécurité des recommandations sur l'avenir de la MINUSTAH avant que son mandat n'expire en octobre 2016.

67. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale, Sandra Honoré, pour son action au service d'Haïti en ce moment délicat et décisif. Je tiens également à remercier les femmes et les hommes de la MINUSTAH, les pays qui ont fourni des contingents et du personnel de police, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires pour leur dévouement sans faille et leur engagement en faveur de la stabilité et du développement en Haïti. Je rends également hommage au commandant disparu de la MINUSTAH, le général de corps d'armée José Luiz Jaborandy Junior.

Annexe I

Progrès accomplis en matière de consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

1. On trouvera ci-après des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) figurant dans mon rapport du 8 mars 2013 au Conseil de sécurité (S/2013/139).

Développement de la police

2. La vingt-sixième promotion de la Police nationale d'Haïti devrait achever sa formation en avril 2016. Actuellement, l'école compte encore 1 489 élèves policiers sur les 1 506 inscrits initialement, dont 186 femmes. Le processus de recrutement pour la vingt-septième promotion s'est poursuivi, et 7 714 candidats, dont 1 084 femmes, ont subi les tests d'aptitude physique et passé les entretiens.

3. L'Académie nationale de police poursuit l'exécution du Programme de formation initiale et de perfectionnement des cadres, avec l'appui de donateurs internationaux, pour une nouvelle période de deux ans (2015-2017). Un plan stratégique pour l'Académie (2015-2018) est également en cours d'élaboration. Le 11 décembre, un total de 31 commissaires des troisième et quatrième cohortes ont obtenu leur diplôme.

4. Le projet de numéro d'appel d'urgence « 114 », dont le coût total est estimé à 11 millions de dollars, est opérationnel. Grâce à l'appui de donateurs internationaux, 15 points d'appel ont été installés dans le département de l'Ouest, qui enregistre le taux de criminalité le plus élevé du pays.

5. Au total 12 bâtiments de la police nationale ont été construits ou rénovés, et 161 nouveaux véhicules automobiles et motos et deux vedettes ont été ajoutés à la flotte de transport de la police nationale, grâce à une contribution de donateurs ou à un financement du Gouvernement haïtien. Deux comités techniques chargés de vérifier et d'enregistrer tous les équipements logistiques ont été créés, l'objectif étant d'établir des prévisions logistiques pour 2015-2016 et d'améliorer le système d'achats.

6. La formation spécialisée à l'intention des unités chargées des opérations antiémeutes, en particulier hors de la zone métropolitaine, a été poursuivie; 123 agents de police ont été formés par des instructeurs de la police nationale, sous la supervision de la Police des Nations Unies. En coopération avec les parties prenantes internationales, la MINUSTAH a assuré la formation de 150 officiers de police judiciaire aux enquêtes pénales, aux droits de l'homme, à la protection des lieux du crime, au code pénal, aux techniques d'entretien et d'interrogation et à l'expertise balistique. Un total de 43 autres agents de police ont bénéficié d'une formation aux techniques d'entretien avec les enfants et aux enquêtes sur les crimes sexuels.

7. Le renforcement des capacités spécialisées au sein du système pénitentiaire a consisté notamment à formuler un projet de politique de santé en milieu carcéral; élaborer le plan d'action de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2014-

2016; poursuivre la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2014-2016 et des programmes de réinsertion sociale dans trois prisons; établir et adopter diverses procédures dans les prisons (par exemple, plans d'intervention d'urgence et listes de contrôle de sécurité); assurer la formation des hauts responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire à l'application des politiques et directives; exécuter des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des établissements pénitentiaires; normaliser la gestion des dossiers des détenus; appuyer la lutte contre le choléra et la tuberculose; suivre la construction de quatre nouveaux établissements.

8. Le budget de la police nationale (exercice 2015-2016), qui a été établi par le comité mixte avec le concours de la MINUSTAH, est entré en vigueur le 1er octobre 2015. L'allocation de 212,9 millions de dollars traduit une augmentation de 7 % due essentiellement à une augmentation salariale de 6 % à 10 % et à l'incorporation de 1 500 nouveaux agents.

Renforcement des capacités électorales

9. À la suite des élections du 9 août et conformément au calendrier électoral publié en mars 2015, le Conseil électoral provisoire a organisé le second tour des élections législatives, le premier tour de l'élection présidentielle et les élections municipales le 25 octobre. Pour ces élections, il a appliqué un certain nombre de recommandations qui lui ont permis d'améliorer sensiblement ses opérations, la formation des scrutateurs et la sensibilisation des électeurs. Les missions d'observation électorale de l'Union européenne et de l'Organisation des États américains ont ainsi pu conclure que les élections du 25 octobre s'étaient déroulées nettement mieux que le premier tour des élections législatives et avaient été conduites efficacement. Si le second tour de l'élection présidentielle des 27 décembre 2015 et 24 janvier 2016 n'a pas eu lieu, les nouveaux députés ont prêté serment le 11 janvier 2016 conformément à la Constitution.

10. La MINUSTAH a aidé la police nationale à procéder aux changements nécessaires dans le déploiement de ses forces pour les élections qui n'ont pas encore eu lieu. Le 25 octobre, 7 357 agents de la police nationale, dont 2 057 redéployés en renfort de Port-au-Prince et un complément de 194 véhicules automobiles et de 427 motos pour compléter les ressources de transport, ont été déployés. L'Inspectorat général de la police nationale a organisé une vaste campagne de sensibilisation sur le rôle des agents de police au cours des élections et dépêché une équipe dans chaque département pour surveiller le déroulement des opérations électorale. Lors du premier tour des élections, sept personnes ont perdu la vie et 25 ont été blessées; lors du deuxième tour, trois personnes ont été blessées et il n'y a pas eu de morts. En août 2015, 202 bureaux de vote ont été touchés par la violence et ont été partiellement ou définitivement fermés, contre 33 en octobre, et 2 le 22 janvier 2016 au cours de la distribution du matériel électoral.

11. Les échéances constitutionnelles fixées pour la tenue des élections ont été en partie respectées, avec l'installation de la Chambre des députés et du Sénat nouvellement élus conformément à la Constitution. Le report du second tour de l'élection présidentielle n'a pas permis d'installer un nouveau Président à la date du 7 février 2016 prescrite par la Constitution.

12. Le Conseil électoral permanent ne pourra être mis en place avant que toutes les trois branches du pouvoir ne soient installées et opérationnelles et auront désigné leurs représentants qui seront nommés par décret présidentiel.

13. Le Gouvernement haïtien a été le plus grand contributeur au fonds commun pour les opérations électorales géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (23,2 millions de dollars, soit 36 %). Si l'on tient compte des dépenses électorales relatives à la sécurité (9 millions de dollars) et au fonctionnement du Conseil électoral provisoire (6 millions de dollars), on constate qu'Haïti a considérablement augmenté sa part de financement des opérations électorales depuis 2010.

14. Le transfert des connaissances de la MINUSTAH, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du PNUD au Conseil électoral provisoire a été effectué, mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales en matière de planification, de coordination et de prise de décision, et privilégié la formation à des postes clefs de cette institution. Au cours de la présente période électorale, le Conseil électoral provisoire a assumé une plus grande responsabilité pour les opérations logistiques et techniques par rapport à 2010, quand la MINUSTAH gérait l'ensemble de la logistique. Toutefois, la MINUSTAH et l'UNOPS doivent encore assurer l'appui aux transports, et le pays a encore besoin d'un appui technique pour le prochain cycle électoral.

15. En coordination avec la MINUSTAH, la police nationale a élaboré un plan de sécurité intégré pour les élections. Les ajustements effectués à la suite des élections du mois d'août ont permis d'améliorer les opérations le 25 octobre. La police nationale a joué un rôle déterminant en matière de prévention des conflits pré et postélectoraux et a arrêté les auteurs et instigateurs d'actes de violence et de vandalisme. La gestion des élections du 25 octobre a sensiblement remonté le moral et renforcé la confiance au sein de la police nationale, qui a ainsi prouvé sa capacité de garantir le déroulement pacifique des élections avec un appui minimal de la MINUSTAH.

État de droit et droits de l'homme

16. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a organisé un cours sur la gestion efficace des processus judiciaires. L'exécutif a autorisé le renouvellement du mandat des juges en fonction et la nomination de 80 nouveaux juges. La commission commune de vérification des antécédents a présenté 47 rapports d'enquête. La MINUSTAH apporte un appui juridique, technique, logistique et financier à ces activités ainsi qu'à l'évaluation des juges.

17. Actuellement, moins de 10 % des membres du pouvoir judiciaire sont des femmes. Une seule femme a été nommée à la Cour suprême et une seule femme est procureure adjointe. La promotion actuelle à l'École de la magistrature compte 33 femmes stagiaires, soit 50 % de la promotion, l'objectif étant de remédier à long terme au déséquilibre entre les sexes en matière de représentation au sein des instances judiciaires.

18. En août 2015, le PNUD a achevé un examen institutionnel global de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, et établi un plan détaillé de suivi pour le renforcement des capacités et des structures institutionnelles. Toutefois, des fonds n'ont pas encore été réunis pour financer ce projet. Le budget

de la Mission prévoit un certain appui en matière de programme et de financement pour le projet de programme provisoire commun relatif à l'état de droit pour 2016/17. En outre, un nouveau président de la Cour a été élu en octobre : la Mission compte multiplier ses contacts avec le Président et la Cour une fois achevée la période électorale.

19. Le comité technique mixte chargé de la réforme pénale a fini d'élaborer le projet de code de procédure pénale. La Commission présidentielle pour la réforme de la justice a présenté ce projet à l'exécutif.

20. La MINUSTAH a apporté son appui aux bureaux d'aide juridictionnelle de Cap-Haïtien et des Cayes, qui ont pu ainsi traiter 833 affaires, dont 40 % sont closes et se sont soldées par 224 acquittements. À Port-au-Prince, les cinq bureaux d'aide juridictionnelle auxquels la Mission a fourni un appui ont traité 3 125 affaires, dont 57 % ont été closes, ce qui a permis la remise en liberté de 1 157 personnes.

21. Depuis septembre 2015, la MINUSTAH prête son concours à l'Office de la protection du citoyen où elle a affecté un expert international chargé de formuler des recommandations sur le plan stratégique qui doit être élaboré pour la période 2016-2019. L'Office a approuvé un rapport d'activité assorti de recommandations, qui lui avait été présenté en décembre 2015.

22. Les allocations financières provenant du budget national continuent d'être inférieures aux besoins opérationnels de l'Office, tels qu'ils avaient été recommandés notamment par le Comité des droits de l'homme en 2014, ce qui a empêché l'Office de mettre en place un groupe de la protection des femmes.

23. Grâce à l'appui de la MINUSTAH, les agents de police certifiés sont désormais au nombre de 7 418; la vérification des antécédents de 2 292 autres agent est en cours.

24. L'Inspection générale de la police nationale a enregistré 275 plaintes, mené 303 enquêtes et présenté au Directeur général 246 rapports contenant des recommandations de sanctions.

25. Le 2 octobre, le Directeur général de la police nationale a signé la directive formalisant le mandat et la structure du Bureau de la coordination nationale des affaires féminines, des questions du genre et des violences sexuelles. C'est le premier pas important vers la mise en œuvre d'une politique en la matière au sein de la police nationale.

Principales questions de gouvernance

26. Les autorités municipales et départementales ont amélioré leur capacité d'appliquer les procédures administratives et financières de base, toutes les 140 municipalités étant désormais en mesure d'appliquer les directives financières pour l'établissement des budgets. Deux nouveaux programmes pilotes sur l'utilisation d'outils de mobilisation budgétaire et la mise en place de systèmes fiscaux informatisés ont été lancés au niveau municipal. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la capacité des autorités d'administrer de façon indépendante des forums de coordination municipaux et régionaux. Des réunions de préparation des interventions en cas de catastrophe sont organisées tous les mois.

Annexe II

Composition et effectif de la police de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au 22 février 2016

	Policiers des Nations Unies		*Unités de police constituées*	
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*
Argentine	1	8		
Bangladesh		9	86	213
Bénin	1	54		
Brésil		5		
Burkina Faso	10	45		
Burundi	1	1		
Cameroun	14	5		
Canada	17	64		
Chili	1	10		
Colombie	1	4		
Égypte		27		
El Salvador		12		
Espagne		3		
États-Unis d'Amérique	3	22		
Éthiopie		2		
Fédération de Russie	2	4		
France	1	7		
Ghana	1	8		
Guinée		1		
Inde		15		439
Indonésie	2	6		
Jamaïque		1		
Jordanie		26		319
Madagascar	5	26		
Mali	1	9		
Népal	4	31	13	127
Niger	2	24		
Nigéria		2		
Norvège	1	1		
Pakistan				140
Paraguay		1		
Philippines	1	25		
Roumanie	4	24		
Rwanda	29	4	25	135

Pays	Policiers des Nations Unies		Unités de police constituées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Sénégal		17	11	149
Serbie		4		
Slovaquie	1	5		
Sri Lanka		13		
Tchad		8		
Thaïlande	2	5		
Togo	2	19		
Tunisie		3		
Turquie		32		
Uruguay		5		
Vanuatu		1		
Yémen		23		
Total partiel	**107**	**621**	**135**	**1 522**
Total partiel, policiers des Nations Unies : 728				
Total partiel, unités de police constituées : 1 657				
Total : 2 385				

Annexe III

Pays fournissant des officiers d'état-major et des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (au 22 février 2016)

	Officiers d'état-major		*Troupes*		
Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	**Total**
Argentine		6	22	44	**72**
Bangladesh		1		110	**111**
Bolivie (État plurinational de)		1			**1**
Brésil[a]		12	25	943	**980**
Canada	1	4			**5**
Chili		4	12	375	**391**
El Salvador				44	**44**
Équateur		1			**1**
États-Unis d'Amérique		5			**5**
Guatemala		2	6	46	**54**
Honduras				47	**47**
Jordanie		3			**3**
Mexique		3		3	**6**
Népal		3			**3**
Paraguay		1	5	77	**83**
Pérou		3	8	152	**163**
Philippines		2	13	122	**137**
Sri Lanka		3			**3**
Uruguay		5	11	229	**245**
Total	**1**	**59**	**102**	**2 192**	**2 354**

[a] Le Commandant de la force est sur un contrat de l'Organisation des Nations Unies et n'est donc pas pris en compte dans le présent tableau d'effectif.



MINUSTAH
February 2016
Force Headquarters
Battalion boundary
International boundary
Departmental boundary
National capital
Departmental capital
Town, village
Main road
Secondary road
Airport
0 10 20 30 40 km
0 5 10 15 20 25 mi
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
CUBA
ATLANTIC OCEAN
CARIBBEAN SEA
DOMINICAN REPUBLIC
HAITI
74°
73°
72°
20°
19°
18°
ÎLE DE LA TORTUE
Canal de la Tortue
FPU PAKISTAN
Port-de-Paix
Pointe Jean-Rabel
St. Louis de Nord
Anse-à-Foleur
Le Borgne
Jean-Rabel
Cap Saint-Nicolas
Môle St.-Nicolas
NORD - OUEST
Bassin-Bleu
Port-Margot
Bombardopolis
Cap-à-Foux
Baie de Henne
Anse-Rouge
Gros-Morne
Terre-Neuve
Pilate
Plaisance
Acul du Nord
Grande Pointe
Golfe de la Gonâve
FPU JORDAN 1
FPU JORDAN 2
FPU JORDAN (SWAT)
HQ MINUSTAH
BRAZIL
HQ PHILIPPINES
BANGLADESH
CHILE
PARAGUAY
BRAZIL
ARGENTINA
MP GUATEMALA
FPU BANGLADESH 2
FPU INDIA 1
FPU INDIA 2
CHILE
CHILE
CHILE
SUP CHILE (-)
FPU NEPAL
URUGUAY
URUGUAY
PERU
SUP URUGUAY & PERU (-)
Cap-Haïtien
Quartier Morin
Limonade
NORD
Milot
Grande-Rivière du Nord
Dondon
Marmelade
Ennery
Bahon
Saint Raphaël
Terrier Rouge
Sainte Suzanne
Fort-Liberté
Morne Casse
Ferrier
Ouanaminthe
Perches
NORD - EST
Vallières
Ranquitte
Mont-Organisé
Pignon
Gonaïves
Baie de la Tortue
ARTIBONITE
Saint Michel de l'Attalaye
Grande Saline
Dessalines
FPU INDIA 3
Cerca-la-Source
Hinche
CENTRE
Thomassique
Saint-Marc
Verrettes
Thomonde
Lac de Péligre
Canal de Saint-Marc
La Chapelle
ÎLE DE LA GONÂVE
Magasin
Pointe-à-Raquette
Belladère
Mirebalais
Lascahobas
Baptiste
Saut-d'Eau
Savenette
Arcahaie
Cabaret
Terre Rouge
Cornillon
Thomazeau
Croix des Bouquets
PORT-AU-PRINCE
Killick
Ganthier
Malpasse
Jimani
Fond Parisien
OUEST
Fonds-Verrettes
Canal de la Gonâve
FPU RWANDA
Trou Bonbon
Abricots
Jérémie
ÎLES CAYÉMITES
PRESQU'ÎLE DES BARADÈRES
Roseaux
Dame-Marie
Moron
Chambellan
Corail
Pestel
Petit Trou de Nippes
Petite Rivières de Nippes
Léogâne
Brache
Anse d'Hainault
Source Chaude
Baradères
Anse-à-Veau
GRANDE - ANSE
NIPPES
Miragoâne
Petit-Goâve
Grand-Goâve
Les Irois
FPU BANGLADESH 3
Trouin
La Vallée de Jacmel
Tiburon
La Cahouane
Camp-Perrin
Maniche
L'Asile
Les Anglais
Cavaillon
St. Louis du Sud
Aquin
Vieux Bourg d'Aquin
Chardonnières
SUD
Port-à-Piment
Chantal
Jacmel
SUD - EST
Marigot
Belle-Anse
Thiotte
Côteaux
Roch-à-Bateau
Torbeck
Les Cayes
FPU SENEGAL
Côtes-de-Fer
Bainet
Cayes-Jacmel
Cap Raymond
St.-Jean du Sud
Port-Salut
ÎLE À VACHE
Grand-Gosier
Banane
Anse-à-Pitres
Map No. 4224 Rev. 46 UNITED NATIONS
February 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)